

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3L FINANCE				Néant *			
						Exercice N clos le			
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR 018			
						2022-12-31			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			Services *		217		218		
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
Autres produits					230	0			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	0		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	9 948		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *		243		)	244	1 171		
	Rémunérations du personnel *					250	18 000		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 759		
	Dotations aux amortissements *					254			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	120	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	33 998		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(33 998)		
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	2 000		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	48 802		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	48 802	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		9 936		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987		342	0	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	82 800
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	0	354	24 062	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	0			
	Déficits antérieurs reportables * 85.209		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	0	372	24 062	

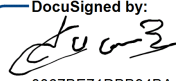
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SARL nationale 3L FINANCE

7 Rue DE LA CAUSSERIE 65190 TOURNAY FRANCE

Plaquette du **01/01/2022** au **31/12/2022**

Annexes certifiées conformes à l'original par le Gérant

DocuSigned by:

0067BE71DBB94BA...

- SOMMAIRE -

3L FINANCE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe comptable

Annexe au bilan et compte de résultat

4

ANNEXE COMPTABLE

3L FINANCE

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 289 519€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 48 802€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Informations relatives au bilan

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
Congés payés	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
Intérêts Courns	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
		-
Autres Charges	Factures à recevoir	1 320
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	-
	Divers	-
Total		1 320

Compte de Résultat :



Impôts sur les sociétés :

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat	48 802			

Autres Informations :

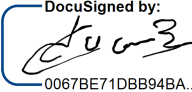
Rémunération des dirigeants :

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen :

Pas de salariés.

--	--	--	--	--	--

Désignation de l'entreprise		3L FINANCE				Néant *	
Adresse de l'entreprise		7 Rue DE LA CAUSSERIE 65190 TOURNAY					
SIRET		79928372600013				DocuSigned by:  0067BE71D8B94BA...	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
Bilan certifié conforme à l'original par le Gérant						Exercice N clos le 2022-12-31	
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions	
				1		2	
						3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	82 490	074		82 490
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	207 029	086		207 029
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	289 519	098		289 519
Total général (I + II)		110	289 519	112		289 519	
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				435 000
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				6 143
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132	
	Report à nouveau		134				(214 443)
	Résultat de l'exercice		136				48 802
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142				275 503
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				1 800
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	6 745	)	172	12 216
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176				14 016
	Total général (I + II + III)		180				289 519
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		0
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 000
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		84 800

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3L FINANCE
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital social de 377 500 €uros
21, Avenue Edouard VII
Aile Casino - Résidence Victoria Surf
64200 BIARRITZ

RCS BAYONNE : 799 283 726

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 JUIN 2023

Le 28 juin 2023 à 8 heures, l'associé unique de la Société 3L FINANCE, Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital social de 377 500 €uros dont le siège social se situe au 21, Avenue Edouard VII - Aile Casino - Résidence Victoria Surf à BIARRITZ (64200) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE sous le numéro 799 283 726 s'est rendu au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
2. (...).
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Gérant.
4. Affectation du résultat comptable.
5. (...).
6. (...).
7. Pouvoirs en vue des formalités.
8. Questions diverses.

(...).

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2023

PREMIÈRE RÉOLUTION : RAPPORT DE GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Après lecture du rapport de gestion établi par le Gérant concernant l'exercice comptable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, l'associé unique prend acte de ce rapport et déclare approuver les opérations qui y sont résumées.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

(...).

TROISIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET QUITUS AU GÉRANT

L'associé unique, après avoir pris connaissance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (bilan, compte de résultat et autres états comptables), approuve lesdits comptes.

Il donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 laissent apparaître un résultat comptable bénéficiaire d'un montant de 48 802,38 €uros.

L'associé unique décide d'affecter l'intégralité du résultat bénéficiaire, à savoir la somme de 48 802,38 €uros, en compte de report à nouveau.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge la dépense non déductible fiscalement suivante :

- Une somme de 9 936 €uros correspondant à des dépenses diverses à réintégrer.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

(...).

SEPTIÈME RÉOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'associé unique décide de confier tous pouvoirs à Madame Catherine LACOMBE, avec faculté de substitution, en vue d'accomplir les formalités de publication des comptes auprès de l'INPI et du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

HUITIÈME RÉOLUTION : QUESTIONS DIVERSES

Après avoir obtenu les réponses à toutes ses questions, l'associé unique déclare être parfaitement informé sur la situation de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

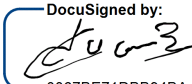
L'associé unique confirme son accord pour procéder à une signature électronique du présent extrait du procès-verbal à travers la plateforme informatique sécurisée DocuSign et reconnaît que la production d'un exemplaire signé de manière électronique constitue l'original du document.

L'associé unique reconnaît également que cet extrait du procès-verbal est parfaitement valable, qu'il pourra être admis en tant que preuve au sens de l'article 1367 du Code civil, qu'il a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra valablement lui être opposé.

L'associé unique reconnaît que la solution de signature électronique offerte par la plateforme DocuSign correspond à un degré suffisant de fiabilité pour identifier le signataire et pour garantir le lien entre sa signature et l'extrait du procès-verbal.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique prises le 28 juin 2023 et qui est signé électroniquement par l'associé unique le 9 août 2023.

Madame Catherine LACOMBE
Associé unique et Gérant

DocuSigned by:

0067BE71DBB94BA...